



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 28 mars 2017, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général, greffier et trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017;

1.3.- Adoption du *Règlement numéro 885 concernant le traitement des élus*;

1.4.- Adoption de l'annexe « A » du *Règlement numéro 879 relatif à*

RÉSOLUTION
2017-03-121



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

*l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc,
d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures
pour l'année 2017;*

1.5.- Programme d'assurances pour les OBNL de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

1.6.- Encan public : 4 mai 2017;

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Accessibilité à Internet haute vitesse en Abitibi-Témiscamingue :
Programme Brancher pour innover;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;

4.1.7.- Approbation des comptes à payer;

4.2.- Ouverture d'une marge de crédit temporaire de 7 000 000 \$: *Règlement
no. 877;*

4.3.- Réseau québécois de villes et villages en santé;

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande d'intervention Gaz Métro – Déviation de la route 117;

5.2.- Adoption du plan d'action 2017 en santé et sécurité du travail;

5.3.- Offre d'achat de madame Véronique Lachapelle et monsieur Bruno Courchesne pour le terrain numéro 1 du Développement résidentiel des Explorateurs (lot # 5 088 550 du cadastre du Québec);

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Nomination de la coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture;

6.2.- Nomination de l'opérateur de machinerie et d'équipements lourds;

6.3.- Nomination de la greffière;

6.4.- Grille des groupes salariaux 2017 – traitement annuel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Appel d'offres 2017-02 – Services professionnels en ingénierie –
Surveillance des travaux pour la réfection de la voirie 2017;

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Comité piste 4 saisons de Malartic : 94 000 \$;

11.2.- Fondation Brousseau-Dargis : Festival de Blues du Plateau Boréal - 29
juin au 1^{er} juillet 2017;

11.3.- Appui au Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic dans le
cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2017-03-122

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017,
tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-03-123

1.3.- Adoption du Règlement numéro 885 concernant le traitement des élus

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 885 concernant le traitement des
élus municipaux*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION

1.4.- Adoption de l'annexe « A » du *Règlement numéro 879 relatif à*



2017-03-104
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

*l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc,
d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures
pour l'année 2017*

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REMPLACER l'annexe « A » existante par l'annexe « A » jointe au *Règlement numéro 879 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2017*, telle que présentée;

Cette annexe sera insérée au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-03-125

1.5.- Programme d'assurances pour les OBNL de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville de Malartic, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaitent répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce Conseil autorise la Ville de Malartic à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

ORGANISME	ADRESSE	TELEPHONE
Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic	960, rue Royale, Malartic (Québec) J0Y 1Z0	819 856-8931
Maison de la Famille de Malartic	161, avenue Abitibi, Malartic (Québec) J0Y 1Z0	819 757-6755
Chevaliers de Colomb de	725, rue Jacques-Cartier,	819 757-4037



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Malartic	Malartic JOY 1Z0	(Québec)	
----------	---------------------	----------	--

Adopté.

**RÉSOLUTION
2017-03-126**

1.6.- Encan public : 4 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic, conformément à la loi, souhaite procéder à une vente aux enchères publiques de divers biens meubles, équipements et machinerie le 4 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DAUTORISER le greffier à publier un avis public pour la vente aux enchères publiques 2017 de biens meubles, équipements et machinerie;

DE MANDATER le greffier à procéder à une vente aux enchères publiques de divers biens meubles, équipements et machinerie, le 4 mai 2017;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2017-03-127**

**3.1.- Accessibilité à Internet haute vitesse en Abitibi-Témiscamingue :
Programme Brancher pour innover**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des programmes pour développer et améliorer le service Internet haute vitesse pour les milieux ruraux ou mal desservis;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation de la desserte Internet haute vitesse est un défi de taille pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à un service Internet rapide et fiable sur l'ensemble du territoire constitue un incontournable lorsque l'on parle du développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible, le fournisseur de service Internet doit démontrer clairement que la zone ciblée par le projet proposé n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et soumettre de la documentation confirmant le support des collectivités touchées par le projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution;

DE PARTICIPER à la mise en place d'une stratégie régionale d'appui pour mettre à jour les données sur l'accès à la large bande et confirmer le support des collectivités mal desservies;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Aucune liste.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant le trésorier adjoint à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier adjoint à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} février au 28 février 2017, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

Adoptée.

4.2.- Ouverture d'une marge de crédit temporaire de 7 000 000 \$: *Règlement no. 877*

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2016, la Ville de Malartic a adopté le *Règlement numéro 877 portant sur les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 094 425 \$;*

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 3 mars 2017;

RÉSOLUTION
2017-03-128

RÉSOLUTION
2017-03-129



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la *Caisse Desjardins de l'Abitibi-Est*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic emprunte de la *Caisse populaire Desjardins de l'Est de l'Abitibi*, au moyen d'un contrat de crédit variable, la somme de 7 000 000 \$ (Contrat de crédit variable CFE-01255-111);

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron, et Me Gérald Laprise, directeur général, greffier et trésorier adjoint, à signer les documents relativement à l'emprunt temporaire auprès de la *Caisse Desjardins de l'Abitibi Est* pour le *Règlement numéro 877 portant sur les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 094 425 \$*;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-03-130

4.3.- Réseau québécois de villes et villages en santé

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER au Réseau québécois de villes et villages en santé au coût de 75 \$ pour l'année 2017;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2017-03-131

5.1.- Demande d'intervention Gaz Métro -- Déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE la société Gaz Métro a déposé une demande d'intervention pour le projet « Déviation Malartic », dossier no. 67-000004-90034420 sur l'avenue Champlain et le chemin des Étangs, le 10 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la société Gaz Métro à effectuer des travaux de construction pour l'installation d'une conduite de gaz naturel sur la route 117 projetée, selon les croquis ND-16-408 à 415;

D'AUTORISER la société Gaz Métro ou son entrepreneur à s'approvisionner en eau via le réseau de bornes fontaines situées sur l'avenue Champlain et le chemin des Étangs, et ce, en adressant la demande au Service des travaux publics au moins 24 heures à l'avance et payer les honoraires et frais relatifs à ce service;

D'AUTORISER la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer tous les documents requis afin de donner suite à la présente demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2017-03-132

Adoptée.

5.2.- Adoption du plan d'action 2017 en santé et sécurité du travail

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement et le Comité de santé et sécurité au travail de la Ville de Malartic recommandent au Conseil le plan d'action en santé et sécurité du travail 2017 pour la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan d'action 2017 en santé et sécurité du travail pour la Ville de Malartic, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-03-133

5.3.- Offre d'achat de madame Véronique Lachapelle et monsieur Bruno Courchesne pour le terrain numéro 1 du Développement résidentiel des Explorateurs (lot # 5 088 550 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Lachapelle et monsieur Bruno Courchesne veulent acquérir le terrain situé au 321, rue Authier et portant le numéro 1 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 550 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic accepte de vendre ce terrain au montant de 29 771,02 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 29 771,02 \$, plus les taxes applicables, le terrain situé au 321, rue Authier et portant le numéro 1 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 550 du cadastre du Québec) à madame Véronique Lachapelle et monsieur Bruno Courchesne;

QUE le maire ou la mairesse suppléante et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais des acheteurs et signé dans un délai de soixante (60) jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION
2017-03-134

6.1.- Nomination de la coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur / coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage interne pour ce poste;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE madame Cindy-Kim Turpin a démontré un intérêt marqué pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Cindy-Kim Turpin pour agir à titre de coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture, laquelle est déjà en fonction depuis le 2 novembre 2016, le tout selon l'entente négociée avec elle et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER son traitement annuel à la classe 5 échelon 3 de la grille des groupes salariaux et traitement annuel 2017;

D'AUTORISER le directeur général à signer un contrat de travail avec madame Cindy-Kim Turpin;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-03-135

6.2.- Nomination de l'opérateur de machinerie et d'équipements lourds

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur / opératrice de machinerie et d'équipements lourds est à combler à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un opérateur de machinerie et d'équipements lourds;

CONSIDÉRANT que cette embauche comporte une période d'essai de soixante (60) jours consécutifs conformément à l'article 4.05 de la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 335 de la Ville de Malartic*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER monsieur Normand Ringuette à titre d'opérateur de machinerie et d'équipements lourds selon les conditions prévues à la convention collective, laquelle nomination est effective à compter du 18 avril 2017;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-03-136

6.3.- Nomination de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier / greffière est à combler à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage pour ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été constitué pour la dotation de ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une greffière;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER Me Kathy Gauthier pour agir à titre de greffière de la Ville de Malartic, laquelle entrera en fonction le 1^{er} mai 2017, le tout selon l'entente négociée avec elle et les conditions prévues à son contrat de travail;

DE FIXER son traitement annuel à la classe 9 échelon 1 de la grille des groupes salariaux et traitement annuel 2017;

D'AUTORISER le directeur général à signer un contrat de travail avec Me Kathy Gauthier;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-03-137

6.4.- Grille des groupes salariaux 2017 – traitement annuel

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la grille des groupes salariaux 2017 et le traitement annuel des cadres et des employés non syndiqués, telle que présentée;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

RÉSOLUTION
2017-03-138

8.1.- Appel d'offres 2017-02 – Services professionnels en ingénierie – Surveillance des travaux pour la réfection de la voirie 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour l'appel d'offres 2017-02 - Services professionnels en ingénierie - Surveillance des travaux pour la réfection de la voirie phase 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et une recommandation ont été présentés;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du *Règlement*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

d'emprunt autorisant des travaux de construction pour la réfection de voirie phase 2017 ne sont pas encore terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le contrat de services professionnels à la firme d'ingénierie Norinfra inc., au montant de 94 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus au devis;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit contrat, s'il y a lieu;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie phase 2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Comité piste 4 saisons de Malartic : 94 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2012-12-510, la Ville de Malartic a octroyé une somme de 1 000 \$ pour les frais de constitution du Comité piste 4 saisons de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2016-03-090, la Ville de Malartic a réservé et alloué une somme de 100 000 \$ au Comité piste 4 saisons de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2017-02-098, la Ville de Malartic a versé un versement de 5 000 \$ à cet organisme à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE le Comité piste 4 saisons de Malartic a obtenu tous les permis pour réaliser la piste cyclable sur le territoire de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadicux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER un dernier versement de 94 000 \$ au Comité piste 4 saisons de Malartic à même le montant autorisé de 100 000 \$ susmentionné;

Adoptée.

11.2.- **Fondation Brousseau-Dargis : Festival de Blues du Plateau Boréal -**

RÉSOLUTION
2017-03-139



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

29 juin au 1^{er} juillet 2017

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

RÉSOLUTION
2017-03-140

11.3.- Appui au Club de ski de fond et sports plein air de Malartic dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond et sports plein air de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de ski de fond et sports plein air de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 30


IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER ET TRÉSORIER
ADJOINT

RÉSOLUTION
2017-03-141